

Image not found or type unknown



Droits au assedic ou pas ?

Par **tellmewhy**, le **22/11/2008 à 11:31**

Bonjour,
J'envisage de suivre mon amie en province. Elle vit avec moi depuis 1 an le problème c'est que je suis toujours en instance de divorce donc impossible de nous pacser dans l'immédiat. Quelles sont les pièces qui prouvent qu'on vit ensemble et comment faire pour faire valoir mes droits aux assedic, sachant, encore une fois que légalement je suis encore marié et que toutes les factures sont à mon seul nom ?

Par **Visiteur**, le **22/11/2008 à 20:09**

bonsoir,
essayez quand même d'appeler l'assedic et si vous avez une réponse de nous tenir au courant, car je crois que comme moi .. personne n'a de réponse...